

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	5 mars 2019	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	5 mars 2019	En exercice : 50 Présents : 42 Votants : 48

Séance du lundi 11 mars 2019

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 11 mars deux mille dix-neuf à vingt heures, dans les salons de l'hôtel de ville (au 1er étage) à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Claude GRUET, Mme Régine PASQUIER, M. Michel DEFRANCE, Mme Marie-Lyne MARLAND-MAHIET, Mme Catherine DECUYPER, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Serge BLOUET, Mme Fabienne SCALABRIN-GUILLOTEAU, M. Rémi BICHEBOIS, M. Christian ROTILIO, M. Jean-Pierre BARRET, M. Claude PERREAU, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Bernard MORAINÉ, Mme Frédérique COLAS, M. Nicolas SORET, Mme Laurence MARCHAND, M. Hassan LARIBIA, M. Jean-Yves MESNY, M. Richard ZEIGER, Mme Monique PAUTRÉ, M. Mohammed BELKAID, Mme Sylvie CHEVALLIER, Mme Isabelle MICHAUD, M. Benoit HERR, Mme Ludivine DUFOUR, M. Thierry LEAU, M. Jacques COURTAT, Mme Emilie LAFORGE, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Daniel EMERY, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Bernard DUGOURGEOT, Mme Catherine PICHON, M. Pierre MATHEY, M. Didier MIGNON, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, Mme Monique MERCIER.

ETAIENT ABSENTS :

M. Patrick LEMAISTRE, procuration à Mme Catherine DECUYPER
M. Yannick VILLAIN, procuration à Mme Marie-Hélène GOUEDARD
Mme Bernadette MONNIER, procuration à M. Bernard MORAINÉ
M. Jean PARMENTIER, procuration à M. Benoit HERR
Mme Corinne BALLANTIER, procuration à M. Jacques COURTAT
Mme Laure FARO, procuration à M. Bernard DUGOURGEOT
M. Lionel BOUTIN, suppléé par M. Daniel EMERY
Mme Sylvie BLANC
M. Alain PETER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Laurence MARCHAND

Objet : démarche de labellisation d'un PAPI d'intention portée par le Syndicat Mixte de bassin Yonne Médián

Objet : démarche de labellisation d'un PAPI d'intention portée par le Syndicat Mixte de bassin Yonne Médián

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les statuts de la Communauté de Communes du Jovinien,
Vu le courrier du préfet de l'Yonne, en date du 22 février, relatif au projet de candidater en vue d'obtenir la labellisation PAPI d'intention (Programme d'actions de prévention des inondations) dont le porteur du projet est le Syndicat Mixte du Bassin Yonne Médián,

Considérant l'adhésion de la communauté de communes du Jovinien au Syndicat Mixte du Bassin Yonne Médián,

Considérant les objectifs définis du PAPI :

- promouvoir une gestion globale et équilibrée des risques d'inondation à l'échelle d'un bassin de risque cohérent au regard des aléas et des particularités du territoire ;
- faire émerger une stratégie partagée de gestion globale des inondations entre l'Etat et toutes les collectivités concernées et aboutissant à un programme d'actions coordonné reposant sur une analyse fine des risques afin de réduire les conséquences dommageables des inondations sur la santé humaine, l'environnement, les biens (y compris l'activité économique dont agricole) ;
- articuler la gestion des risques d'inondation avec les politiques de l'eau (aspects quantitatifs, qualitatifs, restauration des milieux aquatiques, enjeux également majeurs pour le département et d'aménagement du territoire.

Considérant que le passage par un PAPI d'intention est obligatoire car il permet d'établir un diagnostic territorial cohérent, d'élaborer une stratégie partagée et de définir un programme d'études avant de passer à l'action opérationnelle,

Considérant que la labellisation rend le programme prioritaire pour bénéficier des financements de l'Etat et elle se traduit par une convention Etat-collectivité. La durée prévisionnelle de mise en œuvre du PAPI d'intention est de 1 à 3 ans.

Considérant la réunion du bureau communautaire et du conseil des maires, réunis le 4 mars 2019,

Vu l'exposé du vice-président,

Le conseil communautaire,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la démarche de labellisation d'un PAPI d'intention portée par le Syndicat Mixte de bassin Yonne Médián,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces administratives relatives à ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 02/04/2019

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 02/04/2019